Cahiers de Psychologie Politique

N° 10 | 2007
Europe et identité Janvier 2007

Perception de l'égalité sexuelle Europe : une construction géoculturelle et géopolitique

André Ndobo
Emmanuèle Gardair

Édition électronique :
URL :
https://cpp.numerev.com/articles/revue-10/612-perception-de-l-egalite-sexuelle-europe-une-construction-geoculturelle-et-geopolitique
DOI : 10.34745/numerev_397
ISSN : 1776-274X
Date de publication : 08/01/2007

Cette publication est **sous licence CC-BY-NC-ND** (Creative Commons 2.0 - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification).

Pour **citer cette publication** : Ndobo, A., Gardair, E. (2007). Perception de l'égalité sexuelle Europe : une construction géoculturelle et géopolitique. *Cahiers de Psychologie Politique*, (10). https://doi.org/https://doi.org/10.34745/numerev_397

La recherche suivante examine les ressorts de l'élaboration des perceptions sur l'égalité sexuelle concernant 15 pays européens avant l'élargissement. Elle essaye de montrer que l'évaluation de la situation propre à chaque pays serait influencée par les stéréotypes géoculturels et géoculturels plutôt que par la réalité et la connaissance des législations et des pratiques sociales effectives.
Pour tester cette hypothèse, 139 participants étaient sollicités pour indiquer leur perception de l'état des rapports intersexes dans les 15 pays considérés. Les résultats enregistrés valident cette prédiction. Concrètement, l'analyse factorielle effectuée fait apparaître une double polarisation de la perception portée sur les pays étudiés : d'une part, une polarisation géoculturelle entre le nord égalitariste et le sud non égalitariste et, d'autre part, une polarisation géopolitique opposant les pays « majeurs » plus égalitaristes et les pays « secondaires » qui le sont seraient moins.
Les résultats globaux sont discutés en termes de modalités de l'élaboration des croyances et des stéréotypes sociaux.

The following research examines the factors at work when dealing with gender equality phenomenon. Its aim is to show that the positive or negative assessment of the situation in each of the 15European countries should be influenced by geocultural and geopolitical stereotypes about these countries rather than on the reality of their current legislations and social practices.
In order to test this hypothesis, 139 participants were asked to provide an evaluation / assessment of the nature of gender status in 15 European countries. The present analysis confirm the main hypothesis. More precisely, the factor analysis highlights a twofold polarization: a geocultural one (North versus South) and a geopolitical one (major countries versus peripheral ones). In the first case, it is assumed that the gender relations are more equal in the North than they are in the South. In the second case, this matter is looked at benevolently when these countries play a major part on the economic and political scene.
The recorded results are discussed in terms of modalities of the emergence of beliefs and various social stereotypes

---

Mots-clefs :

Introduction

Il est indéniable que la question des inégalités sociales entre les hommes et les femmes est aujourd'hui un des objets de préoccupation des institutions politiques et sociales nationales et transnationales (Commission et Parlement Européen, Nations Unies, par exemple). A partir d'une unanimité sur le constat à propos de l'inégalité de traitement dont les femmes sont l'objet, ces différentes instances tentent d'élaborer des mesures correctives qui visent à réduire ces inégalités et, par delà, à permettre l'émancipation sociale des femmes en facilitant leur accès dans le champ professionnel et politique. Mais la question générale du statut de la femme dans nos sociétés recoupe des dimensions multiples qui relèvent aussi bien de l'imaginaire social (les mythes, les symboles religieux, les traditions séculaires et sécularisées et l'idéologie sous jacente) que des pratiques sociales. En d'autres termes, envisager un changement social implique d'interroger à la fois le système symbolique et les pratiques sociales et politiques en cours.

La question du genre est également au centre des préoccupations des chercheurs en psychologie sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des études sur les stéréotypes, les préjugés et la discrimination. Elle s'attache à l'examen des attitudes, des croyances et des enjeux induits par les relations intergroupes. Ces différents éléments permettent de comprendre l'écart existant entre les intentions affichées au plan général et l'inertie des individus et des groupes en matière de changement d'attitude.

La recherche présente s'inscrit dans la perspective de la psychologie sociale et tente d'examiner les ressorts et le contenu de la perception de l'état des rapports de genre dans différents groupes nationaux, inscrits dans l'espace européen. La réalisation de cet objectif suppose d'examiner dans un premier temps l'état de la question dans l'espace européen, d'étudier ensuite les enjeux de la question du genre dans le domaine de la psychologie sociale et, enfin, de poser la question des caractéristiques et des ressorts de la perception des rapports de genre dans les groupes nationaux sélectionnés.

Sexe genre et pouvoir, perspective psychosociale

La revue de la littérature sur les relations intersexes amène à considérer deux courants majeurs orientant les recherches dans ce domaine. Un premier courant est centré sur les différences naturelles entre les sexes et un second se centre sur la notion de genre et d'inégalité de pouvoir comme déterminant des perceptions et des conduites.

De manière plus générale, on peut distinguer une perspective psycho-évolutionniste et une perspective sociocognitive.

Les psycho-évolutionnistes(Buss, 1995 ; Buss & Kenrick, 1998)**,** s'inscrivent dans le cadre du modèle néo-darwinien. Ils postulent que l'état actuel des relations intersexes est le fruit d'une programmation génétique.Selon ce modèle, les hommes et les femmes appartiennent à des catégories naturelles et homogènes, par ailleurs constitutives d'un

dimorphisme biologique et psychologique. Ce double dimorphisme s'actualise par des comportements sociaux fonctionnellement déterminés. Le modèle met en avant le rôle de l'hérédité des caractères acquis avec comme credo la nécessité pour chacun de rester à sa place et d'assumer le rôle qui lui est naturellement dévolu ; à savoir, le rôle de procréation et d'éducation des enfants pour les femmes et celui consistant à pourvoir aux besoins de la famille pour les hommes.Le modèle prend souvent une forme plus radicale lorsque sa justification porte sur la nécessité évolutionniste de l'asymétrie comportementale des sexes (Buss, 1989 ; Sprecher, Sullivan & Hatfield, 1994).

Cette tendance est ancienne dans la culture. Outre le fait qu'elle a nourri le folklore social sur l'inégalité des sexes, elle a été consacrée en sciences sociales par Parson et Bales (1955)avec la dichotomiedes dimensions de la personnalité « instrumentale *Vs* expressive » ou « agentique *Vs* communiale » de Bakan (1966) qui actualisent les différences de compétences et des rôles entre les sexes. Ce point de vue est relayé aujourd'hui dans desouvrages de vulgarisation(Pease et Pease, 1999). L'écho rencontré par ces ouvrages dans le grand public témoigne de la force du mythe sur l'inégalité naturelle entre les sexes.Dans un domaine voisin,l'inégalité présumée entre les sexes est étudiée du point de vue des différences anatomo-physiologiques (Kimura, 2001). Quelle que soit la nature de ces travaux, le fait dominant concerne la justification de l'inégalité sur des bases qui la rendent irréversible.

La perspective sociocognitive et socio-structurale (Eagly & Wood, 1999) insiste, au contraire, sur le caractère déterminant des idéologies et des normes sociales dans la perception sociale des rapports intersexes. La question de l'éducation et de la socialisation des normes est invoquée ici comme le moyen de la perpétuation des valeurs d'inégalité. Cette socialisation de la norme d'inégalité est précoce et déterminante (Maccoby, 1988, 1998). Elle se consolide au fur et à mesure de la maturation de l'individu et détermine le processus de formation et de structuration du soi masculin et féminin.

Le fait marquant de cette perspective consiste à distinguer le sexe biologique du sexe social ou genre qui relève davantage d'une construction sociale adossée sur les positions et les rôles sociaux masculins et féminins(Deaux, 1984 ; Deaux & Major, 1990 ; Rouch, Kail & Hurtig, 2002).Les chercheurs qui s'inscrivent dans cette perspective questionnent l'argument d'autorité biologique et postulent que la différence des sexes est d'abord une affaire de rapports de pouvoirs (pour une revue exhaustive, voir le n°10(2) de la Revue Internationale de Psychologie Sociale, 1997). Le système catégoriel de sexe est une architecture asymétrique qui place les hommes en position haute et les femmes en position basse (Pichevin & Hurtig, 1997). Cette asymétrie conforte les hommes et les normes viriles dans leur statut de référence. La formalisation de cette asymétrie sur le mode binaire dominant/dominé (Lorenzi-Cioldi, 1988) induit aussi un modèle parallèle des attitudes en termes d'autonomie/dépendance.

L'extension de ce paradigme dans le domaine des pratiques sociales tend à valider la primauté du pouvoir perçu sur le genre perçu. C'est ainsi qu'il faut interpréter les résultats de Durand-Delvigne (1997) et de Lorenzi-Cioldi (1997). Durand-Delvigne

montre que les sujets masculins et féminins de statut social élevé sont mieux perçus que les mêmes sujets ayant un statut subalterne. Ce résultat suggère l'émergence d'un nouveau couple bicatégoriel puissant/subalterne. Les femmes dotées d'un pouvoir sont perçues comme des individus et non comme des femmes. Pour sa part, Lorenzi-Cioldi montre que c'est davantage le pouvoir que le sexe qui détermine les représentations des professions. Ce type de données suggère indirectement la nécessité de prendre en compte des variables contextuelles pour analyser et comprendre les interactions entre groupes sexuels.

L'abondance des travaux dans un domaine qui est par ailleurs au centre des préoccupations institutionnelles est un signe que la question traitée reste problématique. La survivance du sexisme et des différences de rôle et de pouvoir de genre montre que l'asymétrie sociale des sexes épouse des formes différentes qui tout en restant socialement acceptables n'en sont pas moins pernicieuses. C'est cette réflexion qui est au cœur des travaux sur le néosexisme (Tougas, Brown, Beaton & Joly, 1995 ; Swim, Aikin, Hall, & Hunter, 1995).

La multiplicité des approches psychosociale est sous-tendue par un débat sur l'égalité ou l'inégalité des sexes. D'un certain point de vue, c'est un objectif à atteindre, pour d'autres, l'inégalité est constitutive du fonctionnement social. L'égalité au sens d'égales possibilités pour tous est envisagée par tous comme une valeur universelle (Schwartz, 1992 ;Struch, Schwartz & Van der Kloot, 2002). On peut dès lors comprendre que les politiques s'emparent également de la question.

La question de l'égalité des sexes en Europe

La question posée est envisagée à la fois du point de vue de la politique communautaire que de la politique spécifique à chacun des pays membres de l'Union Européenne. La visée est ici comparative dans la mesure où les efforts et les législations disponibles peuvent parfois se recouper et parfois s'opposer. Les législations nationales en matière d'égalité sont variables, elles sont plus ou moins orientées vers la réalisation de l'égalité des sexes. Le fonctionnement de l'institution européenne est basé sur le principe du consensus et, de ce fait, constitueparfois un frein pour atteindre le mieux-disant dans ce domaine.

La politique de l'Union Européenne en matière d'égalité des sexes

La politique mise en place par les institutions européennes dans le cadre de la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes est une des préoccupations des chercheurs. Guerrina (2002), par exemple, mentionne la présence de l'égalité entre les genres dans la législation européenne depuis l'origine ; ainsi, l'article 119 du traité de Rome (1957) préconise un salaire égal pour un travail égal. La directive adoptée en 1975 sur le salaire égal découle de cette orientation. Cependant, les préoccupations affichées par les institutions européennes ne sont pas exemptes des conceptions traditionnelles sur les rôles de genre et sur la division au travail entre les sexes. Dans la synthèse de l'ouvrage de Hantrais (2000), Hakim (2003) souligne que la politique

européenne privilégie une législation sur l'emploi et sur l'égalité des salaires au détriment d'une politique générale sur les rapports entre les genres. Dans le même ordre d'idée, Mazey (1998) indique que la conception traditionnelle des rôles sociaux domine dans les institutions (les femmes sont envisagées comme mères au foyer plutôt que comme actrices économiques indépendantes ou citoyennes).

Guerrina (2002) cite à cet égard la directive de 1992 sur les femmes enceintes. Cette directive fournit un standard minimum pour la protection des mères salariées mais la dimension de citoyenneté des mères est absente. La directive de 1996 sur le congé parental représente par contre un progrès car elle comporte une évaluation critique des rôles de genre et des divisions de genre au travail. A nouveau, en 2000, le conseil adopte une résolution sur l'équilibre entre hommes et femmes dans l'accès au travail et la participation à la vie de famille mais il s'agit d'une loi « molle » qu'on peut opposer aux lois « dures » que constituent les directives. Dans la majorité des pays, on constate l'état de sous-développement des structures d'accueil de la petite enfance. Ce choix des résolutions plutôt que des directives contraignantes semble résulter de l'esprit consensuel qui guide le fonctionnement de l'institution européenne et qui consiste dans ce cas précis à ne pas heurter les spécificités socioculturelles des pays membres. Pour résumer, selon Hakim (2003), les politiques européennes consistent le plus souvent à chercher à réconcilier la vie professionnelle et familiale, ce que certains appellent un équilibre entre le travail et la vie. Les lois européennes reposent donc sur des hypothèses de genre considérant principalement les femmes en tant que mères. De ce fait, elles ne contribuent pas à développer une égalité substantielle.

Les progrès au niveau européen sont notables mais les politiques européennes visent parfois des objectifs contradictoires, dont la conséquence est de contribuer à accroître la difficulté pour les femmes d'accéder à l'emploi. Si on prend le cas des congés parentaux longs, ils témoignent de la mise en œuvre d'une politique sociale qui peut cependant être perçu comme un inconvénient par les employeurs ; ces derniers hésitant alors à engager des femmes au prétexte d'un risque d'absence prolongée. Ainsi, la Suède et les pays nordiques, pays emblématiques d'un politique sociale, sont les pays qui ont le taux de ségrégation à l'emploi le plus élevé (politique nataliste active pour disposer d'une main, d'œuvre et éviter de recourir à l'immigration) et la plus faible proportion de dirigeants de sexe féminin (Melka et Anker, 1998).

Diversités culturelles et diversités des pratiques sociales en matière d'égalité des sexes dans les pays européens

La situation de l'emploi ou de l'accès à l'emploi salarié constitue le prisme courant pour aborder la question de l'égalité entre les sexes. Cette question peut être abordée également sous l'angle de l'accès aux loisirs et à l'éducation.

Si on considèrel'emploi des hommes et des femmes, on rencontre dans les différents pays européens une grande variété de situations et de législations du travail (Bielenski & Wagner, 2004).Alors qu'il convient de noter un changement significatif dans l'accès des femmes à l'emploi salariéces cinquante dernières années, il y a toutefois des

différences importantes selon les pays.Dans quelques pays (Danemark, Norvège, Suède), le taux d'emploi des femmes est presque aussi élevé que celui des hommes alors que dans d'autres (Grèce, Italie, Espagne), il y a toujours de grandes différences.Le taux d'emploi des femmes varie de 32% en Espagne à 72% en Suède (Kay, 2000) ; ce qui permet de tracer un axe géographique Nord/Sud. Les résultats de l'enquête « Employment Options for the future (1998) » réalisée dans 15 pays européens et rapportés par Bielenski et Wagner (2004) montrent que l'écart le plus important entre deux pays à propos du taux d'emploi des hommes est de 23% et celui concernant le taux d'emploi des femmes est de 50%. Si l'on compare maintenant les souhaits et la réalité concernant le taux d'emploi, l'écart est relativement faible dans les pays scandinaves (10%) alors qu'en Italie ou en Espagne il est plus élevé (15 à 20%). L'écart entre les préférences et la réalité est toutefois plus élevé pour les femmes (13%) que pour les hommes (8%). Là aussi, la situation diffère selon les pays. Au Danemark et en Norvège, pratiquement toutes les femmes qui souhaitent travailler occupent un emploi salarié alors qu'en Grèce, Italie et Espagne, l'écart entre les souhaits d'occuper un emploi et la réalité est de 20%.

La question de l'accès des femmes à l'emploi salarié n'est pas indépendante de la maternité et des politiques sociales en matière de petite enfance.Dans certains pays, comme en Allemagne, la possibilité de combiner un emploi salarié et des responsabilités familiales est ténue.Dans ce pays, les traditions de division du travail selon les genres sont toujours très présentes. Ainsi, la différence de temps de travail entre une femme et un homme avec un enfant de 5 ans sera de plus de 16 heures. Le Danemark par contre est typique des pays avec une relative égalité en matière d'emploi et de temps de travail et de structures d'accueil pour les enfants. La différence de temps de travail entre hommes et femmes y est d'une heure quand il y a un jeune enfant à la maison. De même, le temps de travail n'est pas significativement affecté par la présence d'un jeune enfant en Belgique, en Finlande, en France, en Norvège et en Espagne. Dans les pays scandinaves, comme en Belgique et en France, le système de protection de l'enfance rend possible la combinaison entre travail et responsabilités familiales. En Italie et en Espagne, d'autres raisons expliquent la faible différence entre le temps de travail des hommes et des femmes, à savoir le faible taux d'emploi et l'existence de solutions familiales de garde des enfants.

La différence entre le temps de travail des deux partenaires dans un couple est plus faible dans les pays scandinaves disposant d'un modèle du soutien de famille universel (la plus faible est celle du Danemark avec 13,7 h) et elle est plus élevée dans les pays avec un fort attachement au modèle du soutien de famille masculin comme l'Irlande, la Grèce et l'Espagne (la différence la plus élevée est celle de l'Irlande avec 30,8 h).

Le modèle traditionnel de l'homme soutien de famille et de la femme inactive économiquement est prédominant chez les couples espagnols, luxembourgeois, italiens, grecs, irlandais et dans une moindre mesure allemands. Le modèle des deux partenaires travaillant à plein temps est dominant dans les pays scandinaves et au Portugal, en France, au Royaume Uni et en Autriche. Le modèle de l'homme travaillant à temps plein et la femme à temps partiel, forme modernisée du modèle du soutien

familial masculin, joue un rôle significatif au Luxembourg, en Irlande et en Allemagne et il est dominant au Pays Bas.

Il ressort de ces résultats concernant le temps de travail réel et souhaité et la répartition du temps de travail entre hommes et femmes une situation plus favorable à l'égalité dans les pays scandinaves et en Belgique ou en France et une situation plus défavorable dans certains pays méditerranéens comme l'Italie, l'Espagne et la Grèce.

Les statistiques mettent en évidence le fait que les politiques et l'approche intellectuelle diffèrent selon les pays. Elles dessinent globalement, à quelques nuances près, un axe nord/sud. Entre les deux, des pays intermédiaires, dont l'Allemagne, qui connaissent une situation contradictoire en terme de politique existante ce qui les rend inclassables dans la carte géographique envisagée. Ainsi, le mot d'ordre « d'égalité de la différence » oriente la politique allemande témoignant ainsi de la volonté de conjuguer deux objectifs, à savoir la promotion professionnelle et la promotion de l'emploi domestique à plein temps (Hakim, 2003).

Kay (2000),tente de montrer que l'accès des femmes à l'emploi salarié est universellement difficile. Les politiques familiales ont un dénominateur commun : le soutien dont bénéficient les hommes au détriment des femmes en matière d'emploi salarié.Sa thèse concerne les possibilités d'accès aux loisirs et d'émancipation personnelle en fonctionde la nature des politiques familiales. Selon que celles-ci incitent les femmes à se percevoir comme des mères nourricières ou comme des citoyennes possédant des droits individuels, elles seront affectées dans leur compréhension des politiques sociales et leur possibilité d'y accéder. Kay développe l'idée selon laquelle l'accès à l'emploi salarié rend les individus plus disponibles et leur permet d'accéder aux loisirs. Seulement, les politiques familiales font peser une hypothèque sur la disponibilité des femmes. Donc ce n'est pas en soi le fait de travailler mais c'est la conjonction de l'emploi salarié et des responsabilités domestiques qui limitent cet accès aux loisirs. Kay estime que le faible accès aux loisirs des femmes s'explique moins par l'inégalité des salaires entre hommes et femmes que par l'inégalité dans le temps consacré aux tâches domestiques ; ces dernières étant principalement assurées par les femmes. Etudier l'inégalité entre hommes et femmes revient alors à considérer conjointement le poids des politiques salariales et sociales à l'œuvre.

Dans le domaine de la formation universitaire, l'étude comparative de Mischau (2001) montre également une inégalité entre les femmes et les hommes. Cette inégalité s'observe à l'intérieur de chacun des pays étudiés mais également entre les pays. Elle met en évidence une sous représentation des femmes dans les filières scientifiques et leur surreprésentation dans les filières littéraires. L'étude réalisée montre par ailleurs que la situation universitaire des femmes est beaucoup plus favorable à l'Est que dans l'Ouest de l'Europe. En dehors de l'Allemagne et de l'Autriche, pays situés dans le peloton de queue en matière de promotion universitaire des femmes, Mischau met en évidence une polarisation Nord-Sud, avec une diminution de l'inégalité intersexe au fur et à mesure qu'on progresse vers le nord de l'Europe. En définitive, elle indique que les politiques de promotion sélective des femmes ont eu des effets limités à cause des

barrières culturelles et des croyances sur les rôles de genre et sur la domination masculine. La situation lui paraît ne pas s'inscrire dans une dynamique à court terme du fait de l'absence de consensus national ou de consensus européen sur les moyens de résorber les inégalités.

L'évaluation du genre en Europe : une question polarisée

La question de l'égalité entre les hommes et les femmes paraît bien figurer comme un objectif national ou européen mais les moyens et le rythme de sa réalisation semblent diverger d'un pays à l'autre. En effet, les pratiques en vigueur, y compris dans les pays qui bénéficient d'une perception favorable sur les avancées en matière d'égalité (pays nordiques), ne sont pas toujours en adéquation avec une égalité effective des sexes. Cette particularitépeut échapper à l'examenintuitif des individus à propos de l'égalité intersexe dans les différents pays. Nous supposons que l'évaluation du caractère plus ou moins égalitaire de la situation des hommes et des femmes relève davantage de normes et croyances intérioriséesetd'un processus de formation d'impression peu coûteux, qui procède par agrégation des croyances préalables, plus ou moins positives, à propos d'une catégorie nationale. A défaut de connaissances précises sur l'état de l'égalité intersexes en Europe et sur les politiques mise en œuvre dans les différents pays européens, il est plausible d'envisager que le point de vue des individus sur cette question relève davantage de la construction de la réalité avec une appropriation et une exploitation des éléments du sens commun auxquels une certaine diffusion médiatique peut donner une apparence de crédibilité. En ce qui concerne l'évaluation de l'égalité intersexe dans les différents pays européens, on peut s'attendre à ce que la construction de la croyance se fonde sur des indices de nature géoculturelle ou géopolitique. Plus précisément, les individus devraient exprimer des croyances en accord avec la polarisation géoculturelle courante qui attribue aux pays du nord de l'Europe une plus grande attention sur les questions d'égalité et un retard en la matière pour les pays du sud. On peut envisager également que leurs jugements soient être en accord avec une polarisation géopolitique reposant sur des attributions selon le poids économique et politique des pays au sein de l'Union Européenne.

Méthode

Echantillon

139 étudiantes en premier cycle de sciences humaines d'âge moyen 19 ans étaient volontaires pour participer à la recherche effectuée en 2004 juste avant l'élargissement.

Procédure

La recherche était présentée sous le prétexte d'une enquête internationale sur les relations sociales dans les pays de l'Europe des 15. Les participantes disposaient de la

liste des 15 pays européens et devaient indiquer sur une échelle leur opinion à propos du caractère effectif de l'égalité entre les sexes dans chacun des pays.

Variable Dépendante

La variable dépendante était constituée par la position des participants sur une échelle allant de 1 (pas du tout effective) à 7 (tout à fait effective). Cette position constituait un indice de la perception d'égalité entre les sexes.

Hypothèse opérationnelle

Deux dimensions différentes devraient organiser la perception d'égalité entre les sexes dans les différents pays européens. Elle devrait, d'une part, s'organiser autour d'un axe géographique bipolaire, les pays nordiques étant alors perçus comme plus égalitaires que les pays du sud de l'Europe. D'autre part, il est également envisageable qu'elle s'organise autour d'un axe géopolitique dissociant les pays selon leur poids économique et politique au sein de l'Union Européenne.

Résultats

Les données recueillies ont fait l'objet d'une part d'une comparaison des moyennes et d'autre part d'une analyse factorielle des correspondances.

Une première vérification à propos de la fiabilité des échelles a été réalisée ($\alpha = 0,85$). Elle a permis de montrer que les pays sont bien perçus comme relevant de la même entité, ce qui permet de poursuivre l'analyse.

Classement des pays selon le degré perçu d'égalité entre les sexes

La recherche reposait sur l'hypothèse que la perception d'égalité pourrait varier selon un axe géographique nord/sud ou selon un axe géopolitique dominant/dominé.

En ce qui concerne la perception de l'égalité entre les sexes par les participantes, globalement, elles la perçoivent comme relativement effective (la moyenne générale est de 4,68 et la médiane de 5,05). Certains pays sont cependant perçus comme ne respectant pas cette égalité : il s'agit du Portugal, de l'Italie, de la Grèce et de l'Espagne (les résultats détaillés sont présentés dans le tableau 1).

Ce résultat irait dans le sens de l'hypothèse d'un axe géographique structurant la perception d'égalité intersexe en Europe : l'égalité entre les sexes est perçue comme moins effective dans les pays du sud de l'Europe.

Pays	*Moyenne*	*Ecart-type*	*t de Student significatif (ddl 139)*
Portugal	**3,16***	**1,19**	**2,31**

Italie	**3,40**	**1,46**	
Grèce	**3,50***	**1,24**	**3,59**
Espagne	**3,88***	**1,31**	**3,02**
Irlande	4,25	1,22	
Autriche	4,37*	1,23	4,24
Royaume-Uni	4,88	1,18	
Luxembourg	5,00	1,03	
France	5,10	1,19	
Pays-Bas	5,22	1,28	
Belgique	5,24	1,05	
Danemark	5,33	1,10	
Allemagne	5,34	1,07	
Finlande	5,37	1,03	
Norvège	5,38	1,13	
Suède	5,50	1,14	

Tableau 1 : Perception des participantes sur la réalité de l'égalité entre les sexes dans les différents pays européens (par ordre de moyenne croissante).

* : indique une différence significative entre deux moyennes successives ($p < 0,05$)

Analyse factorielle

Afin d'examiner la structuration de la perception des participantes, une analyse en composantes principales (non normée et effectuée sur les covariances) a été réalisée à l'aide du logiciel Statistica[1].

Cette analyse a permis de dégager deux facteurs principaux expliquant 40,93% de la variance[2]. Ce pourcentage s'explique par le fait que trois pays sur les quinze pays de l'étude ne contribuent quasiment pas à ces deux premiers facteurs (ainsi, l'Autriche et les Pays Bas contribuent essentiellement au troisième facteur et l'Irlande contribue essentiellement au quatrième facteur).

Graphique 1 : Projection du classement des pays selon l'égalité perçue entre les sexes.

Si l'on considère les contributions des variables (tableau 2), le premier facteur expliquant 28,88 % de la variance oppose (graphique 1) géographiquement les pays du sud de l'Europe (Italie, Espagne, Portugal, Grèce) aux pays nordiques (Suède, Norvège, Finlande, Danemark). Il s'agit d'une géographie culturelle ; ce facteur correspondant à une échelle d'égalité des sexes et coïncidant avec les préjugés répandus sur le machisme méditerranéen et la situation d'égalité des sexes dans les pays nordiques. Ce résultat va dans le sens de l'hypothèse formulée. Ainsi, la perception d'égalité entre les sexes semble bien s'organiser autour d'un axe géographique bipolaire : les pays nordiques étant perçus comme plus égalitaires que les pays du sud de l'Europe.

Le second facteur explique quant à lui 12,05% de la variance avec une contribution plus

importante de l'Allemagne, de la Belgique et de la France. De notre point de vue, il s'agit d'un facteur géopolitique. Ce facteur distingue les pays du « centre » géopolitique de l'Europe des autres (pays du sud de l'Europe d'une part et du nord de l'Europe d'autre part). Le centre géopolitique, se définit selon nous par le rôle moteur imputé à certaines nations dans la construction européenne. L'Allemagne et France par exemple sont les initiateurs du pacte de stabilité, de la monnaie commune, d'une politique étrangère et multilatérale et d'une armée commune. Par ailleurs des liens historiques conduisent à envisager au moins symboliquement la constitution d'une super catégorie transnationale. D'autre part, la Belgique est pays intermédiaire entre les deux autres, elle bénéficie d'une communauté linguistique avec la France et partage les mêmes valeurs à propos de la construction européenne. Cette familiarité avec la frontière nord de la France a des effets au niveau de l'orientation des croyances qui laissent supposer qu'à une proximité géopolitique s'ajoute une proximité socio-culturelle ; d'autant plus que celle-ci est valorisante et que si on s'en tient à une lecture purement identitaire, il importe pour les participantes de s'associer à un groupe bénéficiant d'une identité positive en terme d'égalité sociale. Ces perceptions sont plus subjectives qu'objectives car en matière d'égalité de genre, la réalité de la situation en Allemagne par exemple est beaucoup plus équivoque que dans d'autres pays européens. Le rôle pivot dans les institutions ne va pas toujours de pair avec un rôle pivot sur le plan de l'égalité des sexes.

Si on s'attache au cas de la France, pays d'origine des participantes, on peut noter que l'évaluation de la situation d'égalité intersexe la différencie des pays méditerranéen dont elle est pourtant proche culturellement. En effet, l'analyse réalisée montre que la catégorie sociale « pays du sud » est globalement porteuse d'une identité sociale dévalorisante ; les rapports intersexes y étant perçus comme fondamentalement inégalitaires. Le contenu de la perception semble donc être déterminé par le fait d'éviter la référence à une catégorie sociale renforcée négativement. Ainsi la dimension géopolitique, porteuse d'une identité positive pour certains pays dont la France semble l'emporter sur la situation géographique. Par leur évaluation, les participants semblent vouloir rapprocher la France du groupe des pays nordiques perçus favorablement en matière d'égalité entre les sexes.

Pays (par ordre alphabétique)	Facteur 1	Facteur 2
Allemagne	0	**0,215**
Autriche	0	0,037
Belgique	0,004	**0,120**
Danemark	**0,073**	0
Espagne	***0,110***	0,046
Finlande	**0,104**	0,054
France	0,035	**0,145**
Grèce	***0,061***	0,115
Irlande	0,010	0,026
Italie	***0,150***	0,027
Luxembourg	0,009	0,030
Norvège	**0,151**	0,027
Pays-Bas	0,049	0,002

Portugal	***0,064***	0,077
Royaume-Uni	0,014	0,023
Suède	**0,165**	0,053

Tableau 2 : Contributions des variables (pays) aux facteurs 1 et 2.

Discussion

La recherche réalisée avait pour but d'examiner auprès de participantes françaises le contenu et les ressorts de la perception de l'égalité intersexe dans les pays européens. Les participantes devaient indiquer leur évaluation sur une échelle d'égalité des sexes pour chacun des pays sélectionnés et proposés par ordre alphabétique.

L'hypothèse générale qui était testée reposait sur l'idée que la perception de l'égalité/inégalité entre les sexes s'organiserait selon une dimension géoculturelle opposant les pays du nord à ceux du sud de l'Europe. Par ailleurs, il était également envisagé que le ressort de cette perception consistant en une évaluation positive du groupe, qu'une dimension géopolitique orienterait les évaluations des rapports intersexes par les participantes françaises.

Les données recueillies vont dans le sens de l'hypothèse à savoir que les participantes attestent d'abord d'une coupure géographique entre pays du nord et de sud mais classent leur groupe d'appartenance dans le groupe valorisé. Il apparaît que le groupe des pays perçus comme les moins égalitaires est situé géographiquement au sud de l'Europe tandis que le groupe des pays les plus égalitaires est situé au nord de l'Europe. Entre ces deux pôles, on repère une catégorie intermédiaire (France, Allemagne, Belgique). L'Allemagne, contrairement aux données statistiques disponibles à propos de l'égalité entre hommes et femmes, est perçue favorablement. Le classement de la France dans ce groupe plutôt que dans le groupe des pays du sud avec lesquels elle a des frontières en commun (Espagne, Italie) permet aux participants d'endosser une identité positive et valorisée.

L'évaluation de l'égalité entre les sexes dans les différents pays européens amène à envisager le problème en terme de catégorisation sociale. Plus précisément en terme d'interactions symboliques opposant deux groupes sociogéographiques (le nord et le sud). Cette opposition suscite des jugements envers les groupes qui ne sont pas fondés sur la réalité des actions institutionnelles mises en œuvre pour assurer la promotion des femmes et l'égalité des sexes. Par exemple, dans le domaine universitaire, les statistiques sur l'accès des femmes dans l'enseignement supérieur sont plus significatives en France et en Espagne qu'elles ne le sont en Allemagne et en Autriche ; d'autre part, les politiques d'accueil de la petite enfance permettant de conjuguer plus facilement vie familiale et vie professionnelle ne diffèrent pas selon un axe géographique : par exemple Danemark, Suède et France sont classés parmi les pays développant une politique de la petite enfance alors que Luxembourg et Royaume Uni sont dans le même groupe que Portugal, Espagne, Italie et Grèce.

Les préoccupations égalitaires sont relayées de diverses manières au niveau des institutions européennes. Elles font parfois l'objet de directives qui ont une valeur prescriptive dont la transgression peut donner lieu à sanction mais plus souvent il s'agit de recommandations qui peuvent être facilement contournées (Guerrina, 2002). Il en irait de même si on examine les pratiques législatives des différents pays européens. La question de l'égalité et sa résolution ne relèvent pas seulement des mesures institutionnelles et des politiques mises en œuvre, elle concerne également la prise en compte des inerties d'ordre psychologique et culturelles par exemple la perception du caractère fonctionnel d'une organisation inégalitaire (Buss et al), le conservatisme dans la représentation et dans les pratiques et l'idéologie, que celle-ci soit alimentée par la culture ou la religion. Dans tous les cas, la perception courante revient à assigner aux femmes un rôle domestique alors que les hommes auraient un rôle instrumental (pourvoir aux ressources de la famille). C'est dans cette optique qu'il faut considérer la thèse générale du néosexisme (Tougas, Brown, Beaton & Joly, 1995 ; Swim, Aikin, Hall, & Hunter, 1995) qui montre que « plus ça change, plus c'est pareil ». En d'autres termes, plus on prend des mesures correctives, plus s'éclaire le décalage entre les principes et la réalité ; ces mesures correctives fonctionnant comme si l'exposition au message n'était pas intériorisée de façon à permettre un changement d'attitude.

Cette recherche permet de constater que les croyances des individus ne sont pas alimentées par des connaissances objectives, qu'elles sont déterminées par les croyances de sens commun et des préjugés sur les pays, avec des stratégies sous-jacentes d'appropriation d'une identité sociale positive lorsque l'évaluation porte sur l'endogroupe national. En ce sens, s'il importe d'améliorer la connaissance des membres sur ce qui se fait en Europe, il est nécessaire de prendre en compte les fonctions psychologiques (cognitives) et les motivations qui animent les individus dans la persistance des croyances et des connaissances qui ne sont pas toujours actualisées à propos des pays européens. De notre point de vue, l'intégration en Europe passe aussi par une meilleure connaissance des us et coutumes culturelles et institutionnelles à l'œuvre dans les pays membres.

1 Lors d'une ACP sur les données brutes, le premier facteur correspond à un effet taille (31,8% de la variance) lié à l'emploi du même système de notation par les participantes aussi est-il procédé à un recodage des réponses. Pour chaque individu, la nouvelle note devient : « note attribuée au pays par le sujet – moyenne du sujet sur les 16 pays ».

2 Les facteurs 1 et 2 correspondent aux facteurs 2 et 3 de l'ACP sur données non recodées.

Bakan, D. (1966).The duality of human existence: an essay on psychology and religion. Chicago : Rand McNally.

Bielenski, H. & Wagner, A. (2004). Employment options of men and women in Europe. *Advances in Life Course Research*, 8, 137-162.

Buss, D. M. (1989). Sex differences in human mate preferences : Evolutionary hypotheses tested in 37 cultures. *Behavioral and Brain Sciences*, 12, 1- 49.

Buss, D. M. (1995). Psychlogical sex differences : origins through sexual selection. *American Psychologist*, 50, 164-168.

Buss, D. M. & Kenrick, D. T. (1998). Evolutionary social psychology. In : D. T. Gilbert, S. T. Fiske & G. Lindzey (Eds), *The Handbook of Social Psychology* (4th edition, vol 2, pp. 982-1026). Boston : McGraw-Hill.

Deaux, K. (1984). From individual differences to social categories. Analyses of a decade's research on gender. *American Psychologist*, 39 (2), 105-116.

Deaux, K., & Major, B. (1990). A social psychological model of gender. In : D. L. Rhode (Ed), Theoretical Perspectives on Sexual Differences (pp. 89-99). New Haven : Yale University Press.

Durand-Delvigne, A. (1997). Positions hiérarchiques, contextes professionnels et expressions du genre. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, 10(2), 31- 48.

Eagly, A. H., & Wood, W. (1999). The origins of sex differences in human behavior : evolved dispositions versus social roles. *American Psychologist*, 54, 408-423.

Guerrina, R. (2002). « Mothering in Europe », *The European Journal of Women's Studies,* 9 (1), 49-68.

Hakim, C. (2003). The search for equality. *Work and Occupations*, vol 30(4), 401-411.

Hantrais, L. (2000). *Gendered policies in Europe : reconciling employment and family life*. London : MacMillam.

Kay, T. (2000). Leisure, gender and family: the influence of social policy. *Leisure Studies*, 19, 247-265.

Kimura, D. (2001). *Cerveau d'homme, cerveau de femme* ? Paris : Odile Jacob.

Lorenzi-Cioldi, F. (1988). *Individus dominants et groupes dominés. Images masculines et féminines*. Grenoble : PUG.

Lorenzi-Cioldi, F. (1997). Professions au masculin et au féminin : un moyen terme entre le masculin et le féminin ? *Revue Internationale de Psychologie Sociale,* 10(2), 135- 152.

Maccoby, E. E. (1988). Gender as a social category. *Developmental Psychology*, vol 24 (6), 755-765.

Maccoby, E; E. (1998). *The two sexes : growing up appart, coming together.* Cambridge : Harvard University Press.

Mazey, S. (1998). The EU and Women's rights : from europeanisation of national agendas to the nationalisation of the European agenda. In : D. Hine &H. Kassim (eds) *Beyond the market : the EU and national social policy* (pp. 134-155). London : Routledge.

Melka,H., & Anker, P. (1998). *Gender equality and occupational segregation in nordic labour markets*. Genève: Burau International du Travail.

Mischau, A. (2001). Women in higher education in Europe. A statistical overview. *International Journal of Sociology and Social Policy*, 21 (1-2), 20-31.

Parson, T., & Bales, R. F. (1955). *Family, socialization and interaction process*. Glencoe, IL : Free Press.

Pease, A., & Pease, B. (1999). Pourquoi les hommes n'écoutent jamais et les femmes ne savent pas lire une carte routière? Paris : First Edition.

Pichevin, M. & Hurtig, M.C. (1997). Sexe et pouvoir. Revue Internationale de Psychologie Sociale, 10(2), 7-10.

Rouch, H., Kail, M., Hurtig, M. C. (2002). *Sexe et genre : de la hiérarchie des sexes*. Paris : CNRS.

Schwartz, S. H. (1992). Universals in the content and structure of values : theoritical advances and empirical tests in 20 countries. *Advances in Experimental Social Psychology*, 25, 1- 65.

Sprecher, S., Sullivan, Q., & Hatfield, E. (1994). Mate selection preferences : gendre differences examined in a national sample. *Journal of Personality and Social Psychology*, 66 (6), 1074-1080.

Struch, N., Schwartz, S. H., & Van der Kloot, W. (2002). Meanings of basic values for women and men : a cross-cultural analysis. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 28 (1), 16-28.

Swim, J. K., Aikin, K. J., Hall, W. S., & Hunter, B. A. (1995). Sexism and racism : old-fashioned and modern prejudices. *Journal of Personality and Social Psychology*, 68 (2), 199-214.

Tougas, F., Brown, R., Beaton, A. M., & Joly, S. (1995). Neosexism : plus ça change, plus c'est pareil. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 21(8), 842-849.